

**Comité d'experts spécialisé « Analyse Socio-Economique »
CES ASE 2022-2025**

Procès-verbal de la réunion du 11 mai 2023

*Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.
Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).*

Étaient présents le 11 mai 2023 - matin

- Membres du comité d'experts spécialisé :

Mme Bénédicte Apouey, Monsieur Luc Baumstark, Madame Céline Bonnet, Madame France Caillavet, Monsieur Alain Carpentier, Madame Cécile Detang-Dessendre, Monsieur Serge Garcia, Monsieur Julien Gauthey, Madame Emmanuelle Lavaine, Madame Christine Le Clainche, Monsieur Marc Leandri, Monsieur Youenn Loheac, Madame Laura Maxim (Présidente), Madame Elodie Rouvière, Madame Maïder Saint-Jean, Monsieur Denis Salles, Monsieur Louis-Georges Soler (Vice-Président), Madame Léa Tardieu, Monsieur Jean-Christophe Vergnaud.

- Coordination scientifique de l'Anses

Étaient absents

- Membres du comité d'experts spécialisé

Monsieur Thierry Brunelle, Monsieur Thomas Coutrot, Monsieur Sélim Louafi, Monsieur Eric Plottu

Étaient présents le 11 mai 2023 – après-midi

- Membres du comité d'experts spécialisé

Mme Bénédicte Apouey, Monsieur Luc Baumstark, Madame Céline Bonnet, Madame France Caillavet, Monsieur Alain Carpentier, Madame Cécile Detang-Dessendre, Monsieur Serge Garcia, Monsieur Julien Gauthey, Madame Emmanuelle Lavaine (jusqu'à 15h57), Madame Christine Le Clainche, Monsieur Marc Leandri, Monsieur Youenn Loheac, Madame Laura Maxim (Présidente), Madame Elodie Rouvière, Madame Maïder Saint-Jean, Monsieur Denis Salles, Madame Léa Tardieu (jusqu'à 15h57), Monsieur Jean-Christophe Vergnaud.

- Coordination scientifique de l'Anses

Étaient absents

- Membres du comité d'experts spécialisé

Monsieur Thierry Brunelle, Monsieur Thomas Coutrot, Monsieur Sélim Louafi, Monsieur Eric Plottu, Monsieur Louis-Georges Soler (Vice-Président)

Présidence

Madame Laura Maxim assure la présidence de la séance pour la journée.

1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante : 2022-SA-0049 : Demande d'évaluation des impacts sur la santé publique de la dynamique des populations de renards.

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les DPI¹ et de l'ensemble des points à l'ordre du jour n'a pas mis en évidence de risque de conflit d'intérêts.

En complément de cette analyse, la coordination scientifique du CES demande aux membres du CES s'ils ont des liens voire des conflits d'intérêts qui n'auraient pas été déclarés ou détectés. Les experts n'ont rien à ajouter concernant les points à l'ordre du jour de cette réunion.

3. SYNTHÈSE DES DÉBATS, DÉTAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

Le quorum est atteint avec 19 experts sur 23 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

Contexte : L'Anses a été saisie par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), la Direction générale de la prévention des risques (DGPR), la Direction générale de l'Alimentation (DGAI) et la Direction générale de la santé (DGS) pour « évaluer les impacts sur la santé publique des populations de renards. Dans une approche « une seule santé » (*One Health*), il est demandé d'identifier les risques pour la santé publique associés à des évolutions significatives, à la hausse et à la baisse, de populations de renards sur un territoire donné. Il est demandé de : 1. lister les zoonoses présentes en France pour lesquelles les renards jouent un rôle épidémiologique, tant directement qu'indirectement, du fait des populations de proies qu'il élimine. Décrire ce rôle épidémiologique ; 2. identifier, le cas échéant, tout autre impact potentiel en santé publique humaine, vétérinaire et environnementale (par exemple l'effet indirect sur l'emploi de pesticides tels que les raticides) associés à l'évolution des populations de renards ; 3. expliciter l'importance relative des effets identifiés aux points 1 et 2, pour l'humain et/ou l'environnement, de l'évolution des populations de renards, y compris en prenant en compte des disparités territoriales ; 4. analyser la faisabilité d'une évaluation socio-économique de type coût/bénéfice de la prévention et des impacts associés à ces zoonoses dans lesquels les renards ont des rôles différents, pour l'être humain et/ou l'environnement. » Une réponse est attendue pour le 31 mars 2023 pour permettre la prise en compte des réponses de l'Anses dans le prochain arrêté ESOD. Les réponses aux questions 3 et 4 sont attendues pour fin juin 2023.

¹ DPI : Déclaration Publique d'Intérêts

Organisation de l'expertise : Le groupe de travail (GT) « Renard », créé après appel à candidature publique, a été rattaché au CES « Santé et bien-être des animaux » (SABA) pour le traitement des questions 1 à 3. Le CES « analyse socio-économique » (ASE) a été associé aux travaux du GT afin de valider la réponse à la question 4, dans son champ de compétences. Le GT s'est réuni les 23 septembre, 27 octobre, 29 novembre, 15 décembre 2022, les 17 janvier, 31 janvier, 22 février, 15 mars, 17 avril, 27 avril et 17 mai 2023. Les travaux du GT ont été présentés (i) au CES SABA, les 13 décembre 2022, 7 février, 7 mars, 11 mai et 6 juin 2023 (ii) au CES ASE, les 19 janvier, 7 mars et 11 mai 2023, et (iii), au CES « Evaluation des risques biologiques dans les aliments » (Biorisk) les 15 février et 16 mai 2023, pour information et commentaires en lien avec les zoonoses d'origine alimentaire. La réponse à la question 4 a été présentée au CES SABA pour information et commentaires. Le CES SABA a validé les réponses aux questions 1 à 3 à l'issue de sa réunion du 6 juin 2023 (cf. PV du CES SABA du 6 juin 2023).

Synthèse des réunions du CES ASE des 19 janvier, 7 mars et 11 mai 2023 :

- *En matière d'évaluation du fardeau sanitaire attribuable à l'échinococcose alvéolaire, deux approches sont proposées pour structurer la recherche de données : 1) une approche théorique consistant à estimer la probabilité d'évolution de la maladie vers différents niveaux de gravité et à estimer des coûts à chaque stade (état de santé) pour in fine calculer une espérance de coût tenant compte des évolutions possibles au cours de la maladie. Les coûts correspondent aux coûts directs, indirects et intangibles. Cette approche permet de calculer un coût moyen à appliquer à la population ; 2) une approche empirique consistant à observer les cas d'échinococcose alvéolaire et la prise en charge associée.*
- *L'évaluation économique des mesures de prévention de l'échinococcose alvéolaire, ciblées sur la contamination environnementale, est réalisable. Sa portée est conditionnée à une meilleure connaissance des modalités d'infection des individus.*
- *Une analyse coût-bénéfice du rôle du renard restreinte à son rôle sur la santé publique ne serait que partielle et une analyse complète devrait tenir compte de l'ensemble des impacts économiques du renard dans l'écosystème.*

Une version ajustée du chapitre intégrant les modifications discutées en séance a été communiquée aux membres du CES le 17 mai 2023 pour validation. La coordination propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Elle rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

La validation a été approuvée par 19 voix. Les experts adoptent à l'unanimité les conclusions portant sur la question 4 de l'expertise relative à une demande d'évaluation des impacts sur la santé publique de la dynamique des populations de renards (saisine 2022-SA-0049).

Mme Laura MAXIM
Présidente du CES ASE 2022-2025